

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 193-117-1906 nommant un assesseur titulaire et des assesseurs suppléants au Conseil d'Appel.

n° 193-117-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juillet 1906

Numéro JO
n° 117 du 01/08/1906

Date du numéro
1 août 1906

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul'décret du 4 février 1904 portant réorganisation de la Justice à la Côte Française des Somalis, promulgué en date que 1904

Vul'arrêté du 18 janvier 1906

Considérant qu'il importe de pourvoir au remplacement de plusieurs assesseurs titulaires et assesseurs suppléants près le Conseil d'appel;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'arrêté du 18 janvier 1906 est modifié de la manière suivante en ce qui concerne la composition de la liste des assesseurs titulaires et des assesseurs suppléants pour la fin de l'année 1906. Art. 2. — Est nommé assesseur titulaire : M. Rizzo, Chef p. i. du Service des Travaux Publics, en remplacement de M. Senelle, chargé des fonctions de Juge suppléant. Sont nommés assesseurs suppléants: MM. Roque, Chef du Service des Postes et Télégraphes en remplacement de M. Amouroux, en congé ; Rascalon, trésorier-payeur p.i., en remplacement de M. Brouard, en congé. Art. 3. — Le présent arrêté sera publié enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.